

Règlements & conditions

1. Inscriptions

- Avant de s'inscrire contractuellement auprès de l'école pour un cours, il est fortement recommandé de suivre au préalable gratuitement une séance dans le cours choisi.
- L'inscription se fait pour toute la saison.
- Les inscriptions peuvent se faire à n'importe quel moment durant l'année en cours.
- Il peut être demandé de mettre fin à l'engagement contractuel moyennant une information sans délai à la Direction de l'école par courrier ou courrier électronique en y indiquant les motifs et moyens de preuve.
- Il n'est pas perçu de taxe d'inscription.
- L'élève qui s'inscrit s'engage à venir régulièrement en cours, si celui-ci est absent plus de 3 semaines d'affilée sans motifs valables ou moyens de preuve (grossesse, maladie ou accident), son inscription sera suspendue pour permettre à d'éventuels nouveaux élèves d'accéder aux cours.

2. Mode de paiement

- L'Ecole offre la possibilité de payer les cours avec le tarif semestriel en deux versements ou par année aux échéances suivantes :
 - * Paiement en deux fois : échéance le 10 octobre 2025 et le 27 février 2026
 - * Paiement par année : échéance le 10 octobre 2025
- Tout retard de plus de 15 jours dans le paiement des cours donnera lieu à l'envoi d'un rappel. Tout rappel sera facturé CHF 20.00. Si dans les 10 jours qui suivent le premier rappel l'écolage n'est pas payé, l'élève ne sera plus autorisé à accéder aux cours et une procédure de recouvrement sera introduite.
- Le montant de l'écolage tient compte des vacances scolaires officielles ou l'école sera fermée.
- Lors d'inscriptions en cours d'année, les frais d'écolage sont payables à 15 jours.
- Aucun remboursement de cartes, semestres ou année ne sera effectué sans motif valable. (déménagement professionnel, grossesse, maladie ou accident)
- En cas de perte de carte, celle-ci est à vos frais, il vaut mieux la laisser dans la boîte prévue à cet effet à la salle de danse.
- Tous les cours sont à payer par versement ou cash.

Un bulletin de versement vous sera remis sur demande.

Banque Cantonale du Valais, Gloria Benitez, 1920 Martigny

CH10 0076 5001 0138 4880 1



3. Conditions tarifaires

- Les tarifs de l'Ecole sont publiés chaque année au mois d'août.
- Il est accordé un rabais de 10% par personne sur le tarif des cours pour les élèves de même famille qui s'inscrivent auprès de l'Ecole.
- Si l'élève ne justifie pas son absence auprès de la direction au plus tard 2h avant le cours, celui-ci lui sera débité.
- Lorsque l'élève manque trois cours d'affilés, le troisième lui sera comptabilisé et ainsi de suite jusqu'à son retour. Hors vacances et maladie.
- Les cartes sont valables 6 mois à compter de leur première utilisation.

4. Assurances

- L'Ecole décline toute responsabilité pour des objets perdus ou volés dans ses locaux. Nous vous recommandons par conséquent de ne pas prendre d'objets de valeur lors des cours ou lors d'événements à l'extérieur.
- Les élèves ne sont pas assurés par l'Ecole contre les risques d'accidents et il vous incombe par conséquent de vous assurer de manière privée contre les accidents non-professionnels.
- Pour les élèves exerçant une activité lucrative, nous leur recommandons également de vérifier qu'ils sont assurés contre une éventuelle perte de gain en cas d'incapacité de travail suite à un accident non-professionnel (APG).

5. Divers

- Pour les cours, il est exigé une tenue adaptée en fonction du type de cours pratiqué. Les robes, les jupes et les jeans sont interdits.
- La consommation de tabac ou de boissons alcooliques est interdite dans les locaux de l'Ecole.
- En cas de conflit ou litige, le for juridique est à Sion.

Gloria Benitez

